



SARS-CoV-2 ET L'UTILISATION DES SYSTÈMES D'AÉRATION PASSIVE, VENTILATION MÉCANIQUE, AIR-CONDITIONNÉ ET FILTRES HORS HÔPITAL ET INSTITUTIONS DE SOINS

Dans cet avis scientifique, qui propose des lignes directrices aux responsables des politiques en matière de santé publique, aux gestionnaires de bâtiments publics et aux techniciens en HVAC, le Conseil Supérieur de la Santé de Belgique fournit un avis d'expert et des recommandations spécifiques sur l'utilisation, en dehors des hôpitaux et des établissements de soins, des systèmes d'aération passive, ventilation mécanique, air-conditionné et filtres pour prévenir la transmission potentielle aéroportée du SRAS-COV-2.

L'avis, dans son intégralité, (CSS_9599) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé : <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9599-ventilation>

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : www.css-hgr.be.

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le **Conseil Supérieur de la Santé** est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer **la santé publique**, le Conseil formule des **avis scientifiques** afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis **impartiaux** et **indépendants**. Ainsi, le CSS applique un système de **gestion des conflits d'intérêts potentiels**. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.css-hgr.be